



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

Envoyé en préfecture le 06/11/2018
Reçu en préfecture le 06/11/2018
Affiché le 
ID : 033-243301223-20181031-2018126-DE

L'an deux mille dix huit

Le 31 Octobre à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Octobre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Validation du projet de stratégie territoriale défini dans le cadre de l'élaboration du PCAET du Grand Cubzaguais

Présents : 23

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Pierre JOLY, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU, Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac) pouvoir à DAILLY Philippe, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS.

Absents excusés : 8

COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance :

Mme RAMBERT Jacqueline

Vu la loi n°2017-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français ;
Vu les articles du Code de l'environnement relatifs aux plans climat-air-énergie territoriaux, et notamment, les dispositions de l'article R. 229-53 ;
Vu la délibération n°2017-86 en date du 31 mai 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la passation d'une convention par laquelle le SDEEG s'engage à assister la Communauté de Communes dans l'élaboration du PCAET du Grand Cubzaguais ;
Vu la délibération n°2017-127 du 2 août 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a souhaité adhérer à la convention annuelle de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ;
Vu la délibération n°2017-160 en date du 25 octobre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'engager l'élaboration du PCAET ;
Vu la délibération n°2018-108 en date du 25 juillet 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a précisé les modalités de la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET

Considérant que les membres du bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires ont validé la synthèse des diagnostics climat-énergie et qualité de l'air réalisés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la Gironde et Atmo Nouvelle Aquitaine, présentée le 21 mars 2018 à l'issue de la première phase du projet,

Considérant que le deuxième temps de l'élaboration du PCAET portait sur la définition, par les élus de la Communauté de Communes, d'une stratégie territoriale adaptée aux enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic du territoire,

Considérant que, pour ce faire, les membres du Conseil Communautaire ont été conviés à participer à deux séminaires stratégiques, organisés les 13 et 28 juin 2018,

Considérant que le projet de stratégie territoriale ainsi élaboré a fait l'objet le 28 septembre 2018, avant validation politique, d'une présentation auprès des représentants techniques de l'ensemble des partenaires institutionnels de la Communauté de Communes,

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet stratégique tel que proposé et détaillé,

Le projet de stratégie territoriale défini dans le cadre de l'élaboration du PCAET du Grand Cubzaguais est fondé sur les enjeux territoriaux identifiés et hiérarchisés par les élus de la Communauté de Communes à l'occasion de séminaires stratégiques, en considérant les éléments de diagnostics présentés lors de la première phase du projet. Il tient également compte de la législation et de la réglementation en vigueur.

Au stade de projet, le projet stratégique permet d'orienter et de cadrer la construction du programme d'actions. La Communauté de Communes a donc souhaité définir **un projet stratégique global et généraliste**.

Il permettra de tenir compte d'un grand nombre de suggestions de projets, proposés par les différents acteurs concertés lors de la phase de construction du programme d'actions (habitants, acteurs socio-économiques et associations du territoire, communes membres, partenaires institutionnels du Grand Cubzaguais).

Le projet stratégique du Grand Cubzaguais comprend donc à ce jour six axes distincts et non hiérarchisés, chacun précisé par quatre à cinq orientations :

Axe 1 - Favoriser une mobilité sobre en carbone

- Orientation 1 : **Réduire la mobilité carbonée**
- Orientation 2 : **Faciliter et encourager la multimodalité**
- Orientation 3 : **Agir sur les transports des secteurs industriels et tertiaires**
- Orientation 4 : **Développer les voies de mobilités douces et promouvoir les modes actifs de déplacement**

Axe 2 - Sobriété et transition énergétique

- Orientation 1 : **Développer les énergies renouvelables et de récupération**
- Orientation 2 : **Améliorer les performances énergétiques et environnementales de l'Habitat**
- Orientation 3 : **Optimiser l'efficacité énergétique globale des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce**
- Orientation 4 : **Réduire les consommations des bâtiments publics tertiaire et de l'éclairage public**

Axe 3 - Mobiliser, sensibiliser et former pour la transition du territoire

- Orientation 1 : **Créer une gouvernance locale de la Transition énergétique**
- Orientation 2 : **Informier et sensibiliser aux enjeux du PCAET**
- Orientation 3 : **Investir les sujets « qualité de l'aire, pesticides et santé »**
- Orientation 4 : **Former les acteurs du territoire**

Axe 4 – Aménager et développer un territoire durable

- Orientation 1 : **Intégrer les enjeux énergie-climat dans la planification et les projets urbains**
- Orientation 2 : **Accroître l'autonomie alimentaire du territoire**
- Orientation 3 : **Encourager le développement d'une économie locale durable à bas carbone**
- Orientation 4 : **Développer l'éco-tourisme**
- Orientation 5 : **Optimiser et valoriser la gestion des déchets**

Axe 5 - Adaptation aux changements climatiques

- Orientation 1 : **Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité**
- Orientation 2 : **Intégrer les vulnérabilités du territoire dans la planification urbaine**
- Orientation 3 : **Renforcer la résilience de l'économie locale**
- Orientation 4 : **Préserver les espaces naturels, forestiers et les zones humides**

Axe 6 – Grand Cubzaguais Collectivité responsable

- Orientation 1 : **Améliorer la gestion de l'énergie**
- Orientation 2 : **Agir sur les mobilités**
- Orientation 3 : **Réduire l'empreinte carbone des déchets**
- Orientation 4 : **Conforter la démarche d'achats publics durable**
- Orientation 5 : **Garantir un entretien des espaces plantés respectueux de l'environnement**

La démarche PCAET se devant d'être réalisée de manière itérative afin de garantir la cohérence de l'ensemble des documents constitutifs du plan (diagnostics, stratégie territoriale, programme d'actions), le projet stratégique pourra être repris et affiné suite aux résultats de la concertation.

Les axes et orientations seront susceptibles d'être précisés et renommés. Certaines orientations pourront être supprimées si elles ne trouvent pas d'applications concrètes sur le territoire, ou pour supprimer des redondances entre les orientations d'axes différents.

La stratégie territoriale finalisée, arrêtée par le Conseil Communautaire une fois l'élaboration du plan climat achevée, traduira le projet politique du Grand Cubzaguais Communauté de Communes en matière de transition énergétique et de développement durable. Elle permettra de répondre aux enjeux territoriaux identifiés par les diagnostics et se traduira de manière opérationnelle par la mise en oeuvre d'un programme d'actions.

Sur avis favorable de la Commission n°2 Aménagement durable

Sur avis du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de valider le projet de stratégie territorial présenté ci-dessus.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 5 novembre 2018

Le Président,

A. DUMAS.

